Code : ATG-2

LE TRAIT

OBJECTIFS

Ce séminaire est destiné à clarifier et approfondir l'étude du TRAIT en graphologie, tant pour en cerner les contours et la trame que pour en mesurer l'appui et en définir la tension ou l'élasticité du tracé

Plus de 25 originaux sont mis à la disposition des participants afin de perfectionner leur sens de l'observation du trait.

Cet atelier aura lieu :

Le samedi 17 mars 2018

de 10h à 17h

Lieu de formation : Boulogne-Sur-Seine

Tarifs du cursus :

- Au comptant : 190,00 € TTC
- En 2 mensualités : 2 x 95,00 € TTC
- En convention : 250,00 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

Dispensé par :

Madame Corine BLANC

Responsable Pédagogique du département CNPG Formation

Diplômée de Graphologie CNPG (4ème et 5ème années)

Diplômée en Conseil en Psychologie CNPG

Morphopsychologue Conseil

Consultante RH

Professeur de Graphologie – Conceptrice de séminaires et cours.

Conseil en Orientation, Recrutement, Développement Personnel

Présidente du SEGP

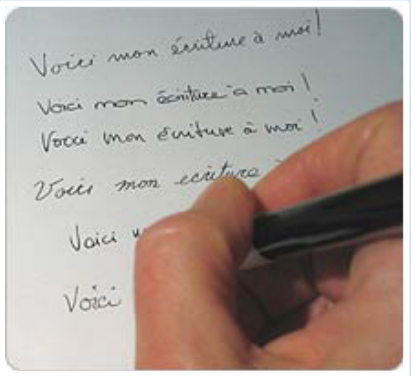

DESTINATAIRE : Elèves en Graphologie et Graphothérapie en cours oraux ou par correspondances

PROGRAMME

- Définition du trait : son importance en graphologie - sa place dans la triade ; trait/mouvement/forme
- Le choix d'un support et d'un instrument graphique (les nouveaux instruments utilisés et leurs incidences sur le trait)
- La couleur de l'encre
- Les bords du trait – approfondissement des notions de patosité et de netteté du trait
- L'intérieur du trait ou sa trame : le flux énergétique interne
- La pression ou l'appui du trait : régulière ou irrégulière – approfondissement de la pression du trait : la pression déplacée, les arcs concaves et convexes dans l'espace, les angles, le fil dans l'espace, les forces horizontales/verticales
- La conduite du trait : son rythme, sa tension, (il s'agit de l'Ecole Allemande : Klages, Carl Gross, Robert Heiss, Müller Enskat, Roda Wieser, R. Pophal)
- sa vitesse selon Hégar
- La forme du trait (droite ou courbe – Hégar)

Conclusion : Quelles peuvent être les incidences de la structure du TRAIT dans une écriture ?

Notamment en matière d'énergie et d'ouverture, de défense, d'activité, de réceptivité ?…

Quelles en sont les influences sur le plan de la régulation émotionnelle ?

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes de participants (7/11 personnes), ce qui permet une meilleure efficacité

FORMATION EN GRAPHOLOGIE

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354 75

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Le Trait

PARTICIPANT

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financements en Euro		
		Personnel au comptant	Personnel en 5 mensualités	Entreprise ou organisme HT
❑ Le Trait [**ATG-2**]	17/03/2018	❑ 190 € TTC	❑ 2 x 95 € TTC	❑ 250 € HT(*)

↳ *Cocher la formation désirée*

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date : ___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

❑ Ci-joint la somme de : ..... **€**

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en 4 mensualités*

❑ Ci-joint ..... chèque(s) de ..... **€**

(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCA, soit : ..... **€** +TVA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit : ..... **€** +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**

Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCA**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.